

Le premier congrès international des échanges : organisé par l'Union Française des industries exportatrices du 24 au 29 avril 1933

Autor(en): **Bollier, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **13 (1933)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

DÉNONCIATION DE LA CONVENTION DE COMMERCE FRANCO-SUISSE

La Convention de Commerce Franco-Suisse du 8 juillet 1929 a été dénoncée par note de l'Ambassadeur de France à Berne, adressée en date du 1^{er} juin 1933 au Président de la Confédération Suisse. Conformément aux stipulations qu'elle contient, la Convention prendra fin au terme d'un délai de six mois à compter du jour où la dénonciation a été notifiée; elle expirera donc le 1^{er} décembre prochain.

Cette dénonciation a vivement ému les milieux industriels et commerçants de la Suisse, intéressés au marché français. Alors que la plupart des journaux français se sont bornés à reproduire sans commentaires un communiqué du Ministère français des Affaires étrangères, la presse helvétique s'est fait l'écho de l'émotion provoquée en Suisse par la nouvelle de cette dénonciation et a souligné la très regrettable aggravation de l'état d'insécurité en résultant pour les échanges économiques entre les deux pays voisins et amis.

Les organes dirigeants de la Chambre de Commerce Suisse en France avant de prendre définitivement position sur cette importante question, la soumettent ces jours-ci à un examen approfondi. Il est, par conséquent, prématuré de nous exprimer à ce sujet et nous nous bornons à formuler le vœu que les gouvernements suisse et français entament à brève échéance les négociations prévues, aux fins d'assurer le maintien de la bonne entente économique entre les deux pays.

L'interdépendance économique de la France et de la Suisse et les avantages en découlant ont été maintes fois signalés dans cet organe. Les deux pays ont à faire face actuellement à de graves dangers; leurs marchés intérieurs sont menacés d'être envahis grâce à des pratiques de dumping, sous des formes diverses et souvent dissimulées,

auxquelles d'autres pays n'hésitent pas à avoir recours; quant aux marchés extérieurs, les exportations des deux pays sont fortement entravées et accentuent le déficit de leur balance commerciale.

La Suisse est le pays avec lequel France entretient les relations économiques de beaucoup les plus favorables.

En effet, la Suisse figure en tête des pays — de plus en plus rares (Suisse, Danemark, Pologne, Grèce, Yougoslavie, etc.) — auxquels la France vend plus qu'elle n'achète. En 1932, la France a exporté en Suisse plus du double de ce qu'elle en a importé et les échanges franco-suisse lui ont laissé un excédent de près d'UN MILLIARD de francs.

Le caractère exceptionnellement avantageux du marché suisse pour la France a encore été récemment rappelé, au cours des délibérations parlementaires sur le budget français, par les rapporteurs des Commissions des Finances de la Chambre des Députés et du Sénat. Néanmoins, l'opinion publique ignore ou méconnaît trop souvent l'importance capitale de cette question pour les deux pays, car il ne faut pas oublier que la France, de son côté, constitue le premier client de la Suisse.

La France et la Suisse auraient donc grandement tort de ne pas s'assurer réciproquement le bénéfice d'une liberté aussi complète que possible de leurs échanges. Les avantages d'une collaboration économique entre la France et la Suisse sont considérables pour les deux pays et c'est la tâche de la Chambre de Commerce Suisse en France que de travailler par tous les moyens à sa disposition à faciliter cette entente si sincèrement et ardemment désirée par les commerçants et industriels des deux pays.

LE PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉCHANGES

ORGANISÉ PAR L'UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES EXPORTATRICES

du 24 au 29 avril 1933

Les organisateurs et les rapporteurs de cette manifestation, hommes de bon sens, parmi lesquels des hommes de tout premier plan, ont fourni un travail considérable, dont les gouvernements, s'ils pouvaient et voulaient s'affranchir de certaines tutelles particularistes autant que despotiques, pourraient tirer un programme d'action capable d'améliorer les échanges internatio-

naux et de contribuer au redressement économique.

Quelle belle ardeur, quelle belle unanimité pour dénoncer les méfaits de la politique des contingents et autres mesures de restriction : barrières douanières, entraves à la circulation des monnaies et devises!!

Ce véritable procès des égoïsmes particuliers

et nationaux eût produit une très forte impression..., si d'autres Congrès ne l'eussent précédé, si d'autres encore ne devaient lui succéder, sans que l'on puisse prévoir quand ces véritables tournois oratoires prendront fin pour faire place aux réalisations. C'est que le commerce demande que l'on passe enfin aux actes, la situation économique mondiale étant dans un état d'anarchie tel que, seule, une action rapide pourra éviter une catastrophe.

Il a fallu près de deux ans d'expérience coûteuse et ruineuse pour réunir cette quasi-unanimité, pour condamner le système des contingents, les mesures de protection arbitraires et parfois illégales, alors que la Chambre de Commerce Suisse en France et de nombreuses collectivités économiques ont, inlassablement, dès le début de la crise, mis en garde contre les conséquences funestes de ces repliements des nations sur elles-mêmes et contre le contingentement, plus malaisant que régulateur dès qu'il devient une pratique constante et généralisée, au lieu d'être un remède palliatif, limité dans le temps et dans l'espace.

Abstraction faite de ces réserves, mais considérant que ses assises devaient être un véritable prélude de la Conférence économique mondiale, d'où sortirait un plan de réorganisation de la paix économique sur un programme échangiste, on peut dire que le Premier Congrès International des Echanges, avec la participation de 45 nations, la nature de ses vœux votés à une belle majorité, a été réellement un succès à l'honneur de l'Union Française des Industries Exportatrices.

Le manque de place nous oblige à nous en tenir à un résumé très sommaire des travaux de ce Congrès. Son programme comprenait quatre grandes phases principales :

1° *Travaux des Commissions corporatives internationales* qui avaient pour objet : « de resserrer ou de provoquer, selon le cas, des contacts entre producteurs de même spécialité, en vue d'une meilleure coordination des efforts dans le domaine corporatif ».

Une vingtaine de ces Commissions ont été constituées; quelques-unes, nous a-t-on dit, ont fait œuvre utile; cependant, à la réunion des Commissions des « produits de la ferme », à laquelle nous avons assisté, la production française ne s'est malheureusement pas fait représenter et la discussion a porté sur des généralités.

2° *Travaux des Commissions intercorporatives internationales*. Ces Commissions avaient pour but « de préparer le travail des négociateurs officiels, en ce qui concerne les traités de commerce à conclure ou à réviser entre la France et les autres nations représentées ».

Une trentaine de Commissions franco-étrangères ont fonctionné; beaucoup ont siégé longtemps et fort utilement.

A la Commission intercorporative franco-suisse ont participé cinq congressistes français, représentant les tissus spéciaux à la couture, la fabrication des soieries, l'ameublement, les cognacs et les fruits et primeurs, et quatre suisses : MM. Rap-pard, professeur à l'Université de Genève; Maurice Trembley, représentant l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie; Gérard de Pury, secrétaire général, et nous-même, délégués en qualité d'observateurs par la Chambre de Commerce Suisse en France.

Les délégués ont émis leurs opinions au sujet des restrictions qui entravent les échanges entre la France et la Suisse, et qui portent un très gros préjudice à l'industrie et au commerce des deux pays. Les mesures de contingentement, l'augmentation du taux de la taxe française à l'importation et la création en Suisse, à titre de réciprocité, d'une taxe correspondante à cette augmentation, le régime fiscal des spiritueux français à leur entrée en Suisse, l'application aux produits suisses de la loi française sur les marques d'origine, les nouveaux contingents institués par le décret du 20 mars 1933, la taxation des licences d'importation, etc., ont fait l'objet de délibérations entre délégués et ont amené ceux-ci à rédiger le vœu suivant :

« La Commission franco-suisse, constatant que le régime des contingents et surtaxes diverses n'a profité ni à l'un ni à l'autre pays, mais a contribué au ralentissement général de leurs échanges commerciaux, émet le vœu que la France et la Suisse — qui ont une structure sociale et monétaire similaire et ont toujours été l'un pour l'autre d'excellents clients — entament, sans plus de retard, des négociations tendant à l'atténuation des mesures douanières générales et à la suppression de toutes mesures spéciales douanières et fiscales prises depuis le début de la crise et qui ont entravé les échanges franco-suisses. »

3° *Travaux de la Commission Européenne* qui avaient pour objet : « dans le cadre économique, de favoriser la reprise et le développement des relations entre les diverses économies nationales du Continent européen ».

4° *Travaux de la Commission des échanges internationaux* qui avaient pour but : « d'élaborer une doctrine économique libérale commune aux exportateurs du monde entier ».

Le Congrès a adopté, après divers amendements demandés surtout par les délégués belges, la majeure partie des recommandations de principe proposées par l'Union française des industries exportatrices. Se sont régulièrement abstenues dans les votes : l'Allemagne, la Hollande et la Pologne; la Suisse, représentée par M. Maurice Trembley, en sa qualité de délégué de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, a déclaré s'abstenir en principe, mais a pris part à plusieurs votes. (A suivre.)

A. BOLLIER,

Membre de la Commission des Douanes
de la Chambre de Commerce Suisse en France.